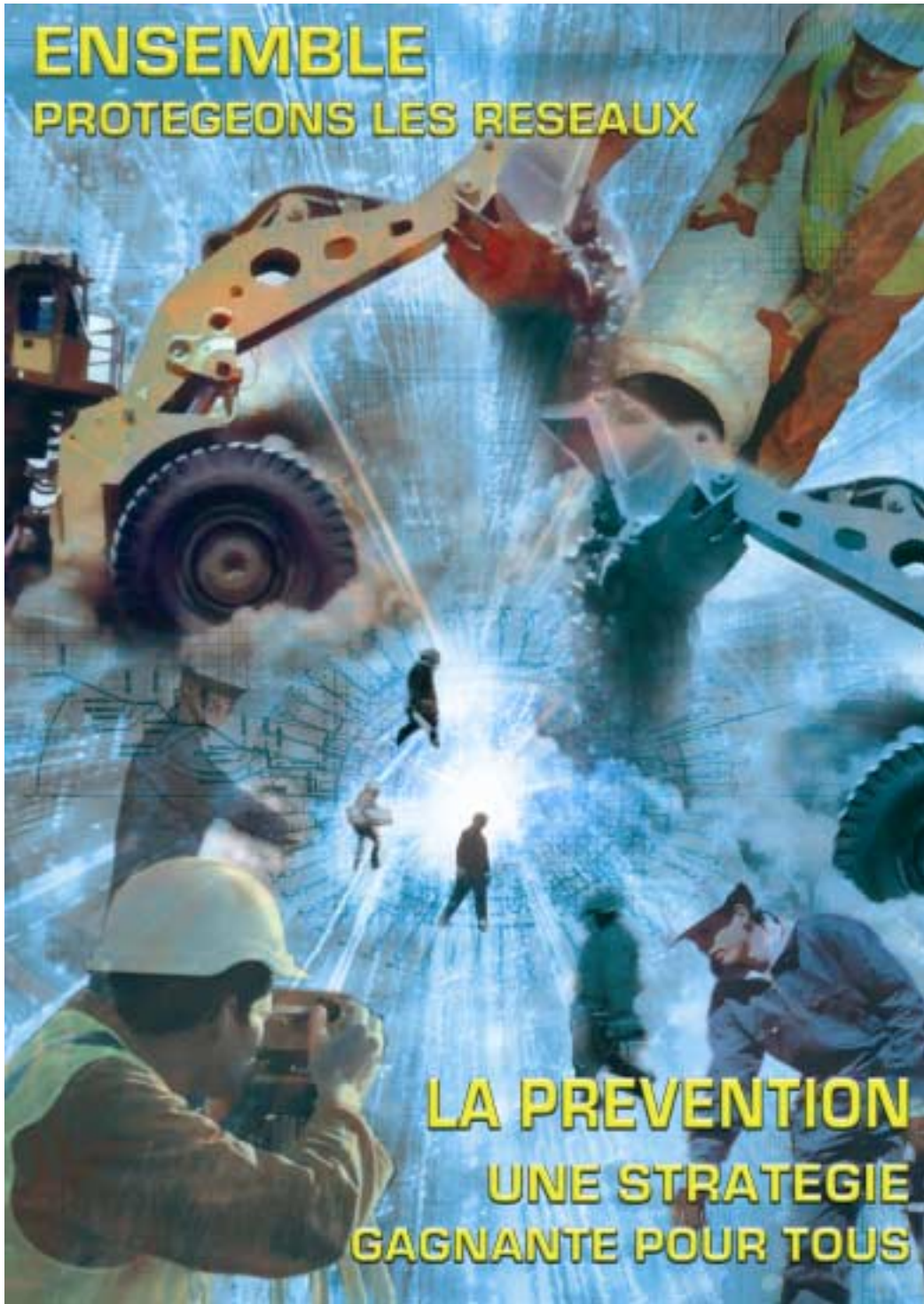


**ENSEMBLE  
PROTEGEONS LES RESEAUX**



**LA PREVENTION  
UNE STRATEGIE  
GAGNANTE POUR TOUS**

# LA PREVENTION : UNE STRATEGIE GAGNANTE POUR TOUS

Pour tous les travaux en domaine public ou domaine privé,

**Les donneurs d'ordre s'engagent à :**

- respecter la mise en place des Demandes de Renseignements (DR) après consultation des plans de zonage,
- préciser dans les DR, le périmètre et la nature des chantiers envisagés,
- transmettre aux entreprises les réponses aux DR et notamment leur communiquer les numéros des DR,
- passer des commandes, accompagnées des plans du projet, dans les délais permettant de respecter la procédure de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

**Les entreprises s'engagent à :**

- respecter la procédure de DICT,
- établir des DICT détaillées et compréhensibles par le destinataire (un plan de situation et/ou un plan à une échelle adaptée seront joints),
- respecter le délai de dépôt de la DICT,
- s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des réponses aux DICT par les intervenants sur le chantier,
- respecter les recommandations techniques de travaux à proximité des ouvrages,
- signaler immédiatement à l'exploitant tout dommage sur ouvrage existant, même minime.

### **Les exploitants s'engagent à :**

- sensibiliser les maires sur les plans de zonage et les coordonnées des exploitants,
- respecter les délais de réponses impartis aux DR/DICT,
- répondre de manière précise, en informant de la présence de réseaux pour les DR,
- envoyer, pour les DICT, le récépissé dûment complété et des plans de réseaux détaillés et compréhensibles par l'entreprise,
- proposer, à la place des plans, un rendez-vous sur chantier pour effectuer un repérage des ouvrages, s'ils le jugent nécessaire,
- inviter l'entreprise à venir consulter les plans dans ses services, en cas d'impossibilité (complexité de la demande),
- prodiguer des conseils techniques notamment sur le repérage des branchements,
- tenir un tableau de bord de statistiques DICT et des dommages.

### **L'ensemble des signataires s'engage à :**

- participer à l'amélioration de la qualité des plans, en particulier pour les nouveaux réseaux,
- favoriser l'utilisation de nouveaux moyens de transmission des informations relatives aux procédures DR/DICT notamment via internet,
- se réunir semestriellement pour exploiter les statistiques, analyser et définir des actions.

**LES SIGNATAIRES (ENTREPRISES, EXPLOITANTS, MAITRES D'OUVRAGE) DU POITOU-CHARENTES S'ENGAGENT A AGIR ENSEMBLE POUR PRESERVER LA SECURITE DES PERSONNES ET L'INTEGRITE DES RESEAUX, AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE.**

**PAR UNE MEILLEURE MAITRISE DE LA QUALITE DE LEURS PRESTATIONS ET ACTIONS AU QUOTIDIEN, L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES AFFICHE POUR OBJECTIF « ZERO DOMMAGE ».**

Les parties signataires de la présente Charte constatent des difficultés et observent des dysfonctionnements dans l'application des procédures OR/DICT du décret N° 91-1547 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, et de l'arrêté interministériel du 10 novembre 1994 pris en application. Elles manifestent leur engagement mutuel d'appliquer et de promouvoir la présente Charte, destinée à améliorer les comportements des intervenants.

Il s'agit en effet, par une coopération obligée de la part de chacun des intervenants (entreprises, exploitants d'ouvrage, donneurs d'ordre), de limiter les atteintes, encore trop fréquentes à ce jour, portées à la sécurité des personnes, travailleurs ou riverains, comme à l'intégrité des réseaux - et donc aux services publics qu'ils assurent.

L'amélioration des comportements de chacun doit être bénéfique pour tous.

#### CONSEIL REGIONAL

Jean-Pierre RAFFARIN, Président.

Par délégation, le Vice-Président Claude MOREAU

#### CONSEILS GENERAUX

CHARENTE : Jacques SOBE, Président.

CHARENTE MARITIME : Claude BELOT, Président.

Par délégation, le 1er Vice-Président, Jean HAFEL.

DEUX-SEVRES : Jean-Marie MORISSET, Président.

VENNE : René MONDRIY, Président.

Par délégation, le 1er Vice-Président, Jacques GRANCON.

#### ASSOCIATIONS DES MAIRES

CHARENTE : Marie-France MICHAUD, Présidente.

CHARENTE MARITIME :

Claude BINAUD, représentant le Président.

DEUX-SEVRES : Alain LEDDINTE,

Vice-Président représentant le Président.

VENNE : Alain FOUCHE, Président.

#### MAIRES

ANGOULEME : Philippe MOTTET, Maire.

LA ROCHELLE : Maxime BOND, Maire.

NORT : Bernard BELLEC, Maire.

POTIERS : Jacques SANTRON,

Représenté par Jean-Jacques GUERIN,

Adjoint à la Voirie et aux Réseaux.

#### COMMUNAUTES D'AGGLOMERATIONS

ANGOULEME : Philippe MOTTET, Président.

LA ROCHELLE : MAXIME BOND, Président.

NORT : BERNARD BELLEC, Président.

POTIERS : Jacques SANTRON, Président.

Représenté par Jean-Jacques GUERIN,

Vice-Président de la Commission de l'Eau

et de l'Assainissement.

#### DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT

André DENIS, Directeur Régional.

#### DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE L'EQUIPEMENT

CHARENTE : Jean REBUFFEL, Directeur Départemental.

CHARENTE MARITIME : Bernard BUISSON,

Directeur Départemental.

DEUX-SEVRES : Jean-Claude VEYRIEAS,

Directeur Adjoint.

VENNE : Jacques TURPIN,

Directeur Délégué.

#### FRANCE TELECOM

Jean-Paul PORTRON,

Directeur de l'Unité Régionale de Réseau

Poitou-Charentes.

#### EDE

Alain BRIERE, Délégué Régional.

#### GAZ DE FRANCE

Alain BRIERE, Délégué Régional.

#### RESE D'ELECTRICITE D'EQUIPEMENT ET DE GAZ DE LA VENNE

Jean-Pierre VIOLU, Directeur Général.

#### RESE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES DEUX SEVRES

Georges DALLET, Directeur Général.

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VENNE DES EAUX ET

EQUIPEMENTS RURAUX (SIVER)

Gilbert BEALLIANGALL, Vice-Président.

#### RESE D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU DE CHARENTE-MARITIME

(RESE)

Jean-Claude AUBON, Directeur.

#### DISE TP - CHATELLERAULT

Patrick SCAON, Chef de Centre.

#### COMPAGNE GENERALE DES EAUX - CHATELLERAULT

Yves JANOT, Assistant Technique.

#### FEDERATION REGIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Gilles GLITTON, Président.

#### SYNDICAT PROFESSIONNEL REGIONAL DE L'INDUSTRIE ROUTIERE

(SPRR)

Joseph FREMONDIERE, Président.

#### SYNDICAT DES ENTREPRISES DE GENIE ELECTRIQUE

(SERCE)

Michel BERGE, Conseiller Régional.

#### SYNDICAT DES CANNALISATEURS

Jean-Yves DEWOLF, Délégué Régional.